

LES AMAP DE PROVENCE

RAPPORT FINANCIER 2024



Table des matières

1. Introduction	2
2. Les produits (Classe 7)	3
Vue globale	3
Présentation des produits par catégorie	4
a. Subventions publiques	5
b. Cotisations	6
c. Ventes, prestations de service et autres produits	7
3. Les charges (Classe 6)	8
Vue globale	8
Présentation des charges par catégorie	9
4. Résultat	9
5. Contributions volontaires en nature – Comptes spéciaux (Classe 8)	10
6. Bilan	10
7. Trésorerie	12

Les AMAP de Provence

Maison des Paysans

2 avenue du Lieutenant-Colonel Reynaud - 13660 ORGON

SIRET : 834 899 080 00016 APE : 9499Z

Tel. : 04 90 73 52 06 - Mail : contact@lesamapdeprovence.org

1. Introduction

L'exercice comptable du réseau Les AMAP de Provence débute au 1^{er} janvier 2024 et se termine le 31 décembre de la même année. Il est à noter que certaines recettes et dépenses de cet exercice 2024 seront réellement encaissées ou débitées en 2025. Elles sont cependant rattachables à l'exercice 2024 car elles correspondent bien à des actions menées en 2024.

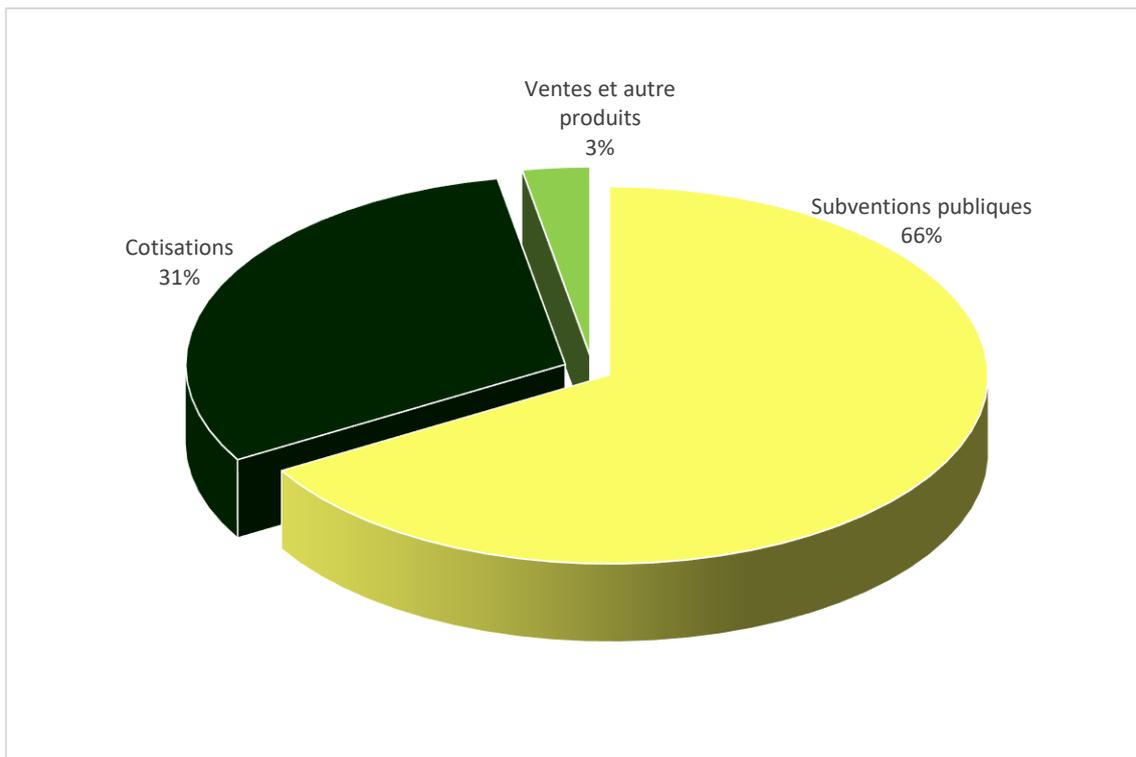
Le compte de résultat (produits de l'association déduction, faite des charges de l'association), fait apparaître en 2024 un excédent de 16 784.51 €.

2. Les produits (Classe 7)

Vue globale

PRODUITS	
70 - Vente de produits finis	
706 Prestations de services	- €
707 Ventes de marchandises	197 €
Produits des activités annexes	- €
Total produits de gestion	197 €
74 - Subventions d'exploitation	
Subventions Européennes	65 033 €
FEADER Alimentation Durable	46 039 €
FEADER Co-AMAP	18 994 €
Subventions Etat	6 000 €
DREAL	4 000 €
FDVA	2 000 €
Subventions Régionales	4 500 €
Région PACA	4 500 €
Subventions Départementales	15 000 €
Conseil Départemental 13	10 000 €
Conseil Département 83	5 000 €
Subventions Métropoles	20 000 €
Métropole Aix Marseille Provence	20 000 €
Subventions Communautés d'Agglomérations	3 000 €
Grand Avignon	3 000 €
Total Subventions	113 533 €
75 - Autres produits de gestion courante	
Cotisations	52 138 €
Cotisations AMAP	720 €
Cotisations Amapiens	40 585 €
Cotisations Paysans	6 067 €
Cotisations N-1	4 766 €
Dons	3 683 €
Total autres produits de gestion courante	55 820 €
76 - Produits financiers	811 €
77 - Quote part subvention	131 €
79 - Transfert de charges	72 €
TOTAL DES PRODUITS	170 564 €

Présentation des produits par catégorie



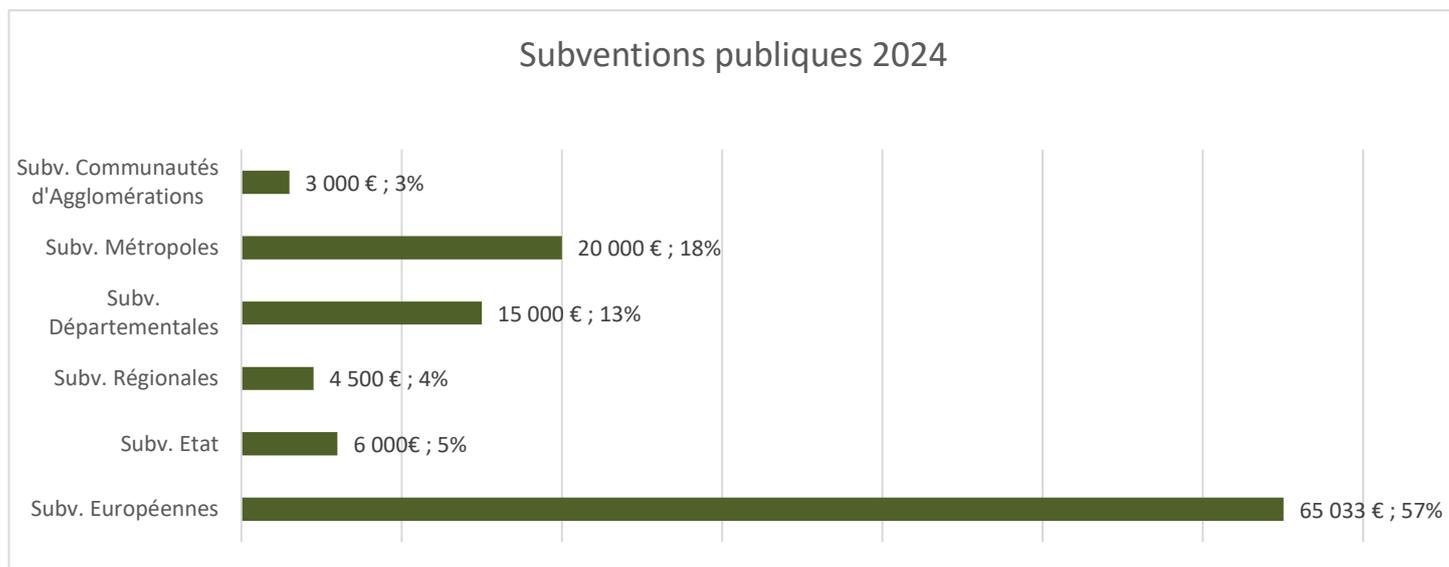
Pour rappel, nos produits sont répartis en 3 catégories :

- Les subventions publiques,
- Les cotisations,
- Les ventes et autres produits.

Compte tenu de cette répartition, nous constatons que la part d'autofinancement est de 33% (principalement grâce aux cotisations), la part restante concerne les subventions publiques (67%) que nous allons détailler ci-après.

a. Subventions publiques

Notre autofinancement ne permettant pas de couvrir toutes les charges de l'association, nous faisons appel à des financements publics pour supporter nos coûts de fonctionnement ainsi que nos projets spécifiques.



Le graphique présenté permet de visualiser les subventions attribuées à l'association pour l'année 2024 par type de financeurs.

Nous pouvons constater que les subventions les plus importantes sont les **subventions européennes** via des fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), avec un montant total de 65 033 €. Ces financements sont fléchés sur deux projets spécifiques :

- Projet Alimentation Durable allant de 2023 à 2024 : pour rappel, nous avons obtenu un financement global de 100 569.17 €. Sur 2023, nous avons utilisé 27 391.33 € et sur 2024, 49 983.16 €. Le reste de l'enveloppe, à savoir 23 194.68 € n'a pu être utilisé : il est donc déduit de la créance à percevoir du côté de l'actif de notre bilan (cf 5. bilan).
- Projet Co-AMAP allant de 2024 à 2026 : nous avons obtenu un financement global de 224 671.62 €, financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) et co-financé par la Région. Sur 2024, nous avons utilisé 18 993.62 €. Le reste de l'enveloppe, à savoir 205 678 €, sera utilisé pour 2025 et 2026 : il est d'ailleurs visible au passif de notre bilan, dans les produits constatés d'avance (cf 5. bilan).

La **Métropole Aix Marseille Provence**, a renouvelé son soutien à hauteur de 20 000 €.

Concernant les **subventions départementales** (15 000€), le département des Bouches-du-Rhône nous reste fidèle en soutenant le réseau à hauteur de 10 000 € (subvention de fonctionnement). Le département du Var a renouvelé notre subvention de fonctionnement et à même augmenté par rapport à l'année 2023 en passant de 4 500 € à 5 000 €.

Au niveau des **subventions d'Etat** (6 000€), suite à notre candidature à l'appel à projet « Comment s'engager pour préserver les biens communs et promouvoir un environnement favorable à la santé de tous ? », nous avons obtenu une subvention de fonctionnement de 4 000 € de la DREAL (Directement Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Nous avons également obtenu 2 000 € du FDVA (Fond pour le Développement de la Vie Associative) pour le fonctionnement.

La **subvention Régionale** est renouvelée en 2024 à hauteur de 4 500 €. La région nous soutient également au travers des financements FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) puisqu'ils sont co-financés par la Région.

Pour finir, nous retrouvons aussi la **subvention de la communauté d'agglomération** du Grand Avignon pour un montant de 3 000 € pour la quatrième année consécutive.

b. Cotisations

Rappel des chiffres à la clôture comptable	2023	2024
Cotisations AMAP	800 €	720 €
Cotisations Amapien·nes	42 386 €	40 585 €
Cotisations Paysan·nes	6 767 €	6 067 €
Cotisations N-1	4 367 €	4 766 €
TOTAL	54 320 €	52 138 €

Pour rappel, le montant des cotisations est de :

- 10 € par AMAP
- 11 € par amapien·nes (dont 1 € est reversé au MIRAMAP)
- 10 € + 0.5% sur le C.A réalisé en AMAP de l'année 2023

Au moment de la clôture comptable en 2024, nous avons reçu :

- La cotisation de 72 AMAP contre 80 en 2023
- La cotisation de 3 698 familles amapiennes contre 3 867 en 2023
- La cotisation de 76 paysan·nes contre 81 en 2023

Nous pouvons remarquer que le nombre de cotisations est en baisse dans toutes nos catégories d'adhérents au moment de la clôture comptable (AMAP, familles amapiennes et paysan·nes). Toutefois, nous recevons souvent des « cotisations retardataires », c'est-à-dire des cotisations qui arrivent **APRÈS** la clôture comptable. Étant difficile à provisionner comptablement sur l'année correspondante (*nous ne connaissons pas les montants et ne pouvons pas les estimer à l'avance*), nous les comptabilisons sur l'exercice en cours dans un compte différent appelé « cotisations N-1 ». Avec ce compte dédié, cela nous permet d'avoir un suivi plus précis des adhésions chaque année.

A la clôture comptable 2024, le compte « cotisations N-1 » d'un montant de 4765.67 € correspond à :

- 7 cotisations AMAP pour l'année 2023 (70 €)
- 285 cotisations amapiennes pour l'année 2023 (3 125 €)
- 11 cotisations paysannes pour l'année 2023 (1313.67 €) et 1 cotisation paysanne pour l'année 2022 (257 €)

Si nous ajoutons ces cotisations retardataires, les adhésions pour **l'année 2023** sont de 80 AMAP, 4 152 familles amapiennes et 92 paysan·ne·s en AMAP.

Comme l'année dernière, nous savons d'ores et déjà que nous allons réceptionner des adhésions supplémentaires de certaines AMAP, certains Paysans pour l'année 2024, et nous les en remercions grandement.

NB : Aux vues des chiffres, nous constatons que la baisse ne concerne pas le nombre d'amapien·nes par AMAP : si l'on compare l'évolution par rapport à N-1, la moyenne est de 51,4 foyers amapiens par AMAP en 2024, contre 48,4 en 2023.

c. Ventes, prestations de service et autres produits

Dans la catégorie ventes et prestations de service, nous retrouvons la vente de nos sacs cabas (42 sacs pour 197 €).

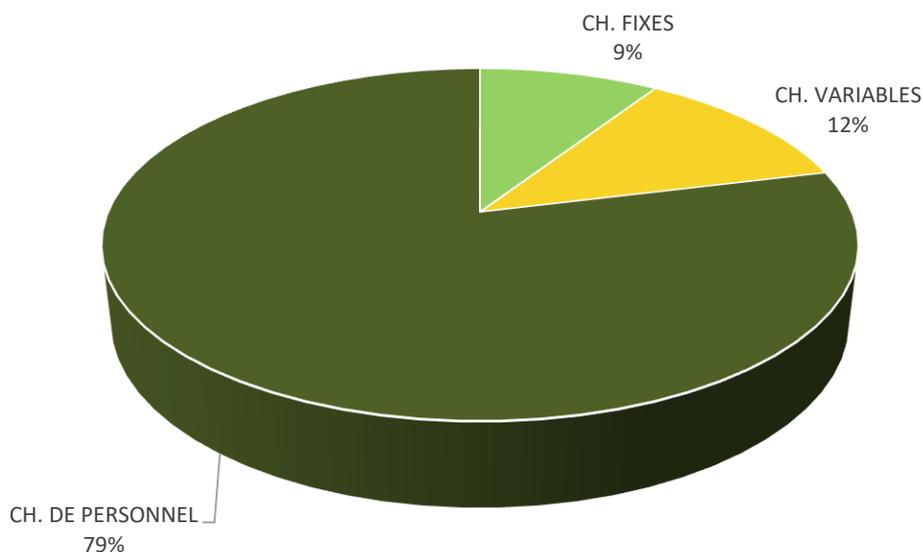
Pour les autres produits, nous retrouvons les dons reçus par les adhérents (886.68 €) et les déplacements mis en dons de trois administrateur·rices du réseau (2 795.89 €) ; viennent s'ajouter une refacturation diverse (71.86 €), le quote part de la subvention d'investissement du FEADER pour le site internet (131.47 €) ainsi que les intérêts du Livret bleu ouvert fin 2020 au Crédit Mutuel (810.82 €), soit un total de 4 696.72 €.

3. Les charges (Classe 6)

Vue globale

CHARGES	
60 - Achat	
603 Variation de stocks cabas	288 €
604 Prestations liées aux activités	4 405 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	1 413 €
607 Achat de marchandises	- €
Total achats	6 105 €
61 - Services extérieurs	
613 Locations mobilières et immobilières	6 031 €
615 Entretien et réparations parc informatique	- €
616 Primes d'assurances	3 326 €
618 Divers	- €
Total services extérieurs	9 357 €
62 - Autres services extérieurs	
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 748 €
623 Publicité, publications, relations publiques	660 €
625 Déplacements, missions et réceptions	5 651 €
626 Frais postaux et de télécommunications	1 620 €
627 Services bancaires et assimilés	65 €
628 Cotisations partenaires	3 835 €
Total autres services extérieures	14 579 €
63 - Impôts et taxes	
633 Impôts, taxes et versements sur rémunérations	732 €
635 Autres impôts, taxes et versements	- €
Total impôts et taxes	732 €
64 - Charges de personnel	
641 Rémunérations du personnel	89 336 €
645 Charges sociales	27 829 €
648 Autres charges du personnel	397 €
Total charges de personnel	117 562 €
Autres charges	
65 Autres charges de gestion courante	179 €
66 Charges financières	350 €
67 Charges exceptionnelles	1 000 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	3 915 €
Total autres charges	5 444 €
TOTAL DES CHARGES	153 779 €

Présentation des charges par catégorie



Les charges de structure appelées charges fixes, concernent les charges nécessaires au bon fonctionnement de l'association (loyers, assurance, honoraires comptables, frais internet & téléphone, frais bancaires...). Elles représentent 9% des charges totales.

Les charges variables diffèrent selon l'année et sont de 12% en 2024. Elles concernent la papeterie, les frais postaux, les frais de communication, les frais de déplacements, les prestations etc. La cotisation que nous versons au MIRAMAP entre également dans cette catégorie, elle s'élève à 3 605 € pour l'année 2024.

Les charges de personnel représentent, quant à elles, 79% des charges totales. L'équipe salariée correspondant à 2,6 Equivalent Temps Plein (ETP) est composée de :

- Coralie [Gestionnaire Administrative et Financière] : CDI de 28H.
- Mauranne [Animatrice] : CDI de 28H.
- Julie [Animatrice] : CDD prolongé en CDI de 35H en Novembre 2024.

- **Zoom sur certaines dépenses dites variables**

Grâce à l'obtention de nos financements, nous avons fait appel :

- 8 paysans-conseils pour réaliser 9 visites d'accueil, 4 entretiens téléphoniques et 2 ateliers (cf rapport d'activités) : 2 569.52 €.
- Une consultante dans le cadre de l'atelier juridique sur la marque dans les Alpes-Maritimes : 1 300 €.
- Le développeur pour réaliser le nouveau site internet. A ce propos, le coût du site est de 9 860 € avec un amortissement sur 5 Ans à partir de Novembre 2024. Sur 2024, la charge (dotation) est de 328.27 € (équivalent à 2 mois d'acquisition). Le reste à amortir est visible dans l'actif du bilan (cf. détail de l'actif).
- Une graphiste pour réaliser des icônes pour le site internet : 660 €.

4. Résultat

Nous clôturons l'année 2024 avec un excédent de 16 784.51 €.

5. Contributions volontaires en nature – Comptes spéciaux (Classe 8)

861 – Bénévolat (charge)	871 – Bénévolat (produit)
12 360.65 €	12 360.65 €

Nous avons comptabilisé 1 061 heures réalisées au service du réseau par les administrateur-ices. La valorisation est de 12 360.65 € (taux horaire de 11.65 €).

6. Bilan

ACTIF	2024	2023
Actif Immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	9 981	450
Immobilisations corporelles		
Autres immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières		
Autres participations	15	15
Sous-total	9 996	465
Actif circulant		
Stock en cours	573	1 434
Créances	309 865	111 492
Valeurs mobilières de placement	22 784	28 973
Disponibilités (CC + caisse)	5 543	8 775
Charges constatées d'avance	22	19
Sous-total	338 787	150 693
TOTAL GENERAL	348 783	151 158

PASSIF	2024	2023
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 844	6 844
Report à nouveau	55 714	31 065
Résultat de l'exercice	16 785	24 649
Total des fonds propres	79 343	62 558
Subventions d'investissement	3 813	0
Total des autres fonds propres	3 813	0
Total des fonds propres	83 155	62 558
PROVISIONS		
Provisions sur charges	3 013	0
Total des provisions	3 013	0
DETTES		
Dettes auprès des ETS de crédit	40 000	0
Dettes FRN et comptes rattachés	2 852	2 554
Dettes fiscales et sociales	13 426	11 607
Autres dettes	554	775
Produits constatés d'avance	205 783	73 664
Total des dettes	262 615	88 600
TOTAL GENERAL	348 783	151 158

Après l'exposition du compte de résultat, abordons maintenant le bilan de notre association.

Le total bilan pour l'année 2024 s'élève à 348 783 € (contre 151 158 € pour l'exercice précédent), soit une augmentation de 130%.

Cette hausse est liée à une augmentation générale des comptes du bilan, à savoir :

- Une amélioration des fonds propres dus à l'excédent constaté sur l'exercice 2024.
- Une croissance des produits constatés d'avance, principalement liée à l'enveloppe dédiée du financement FEADER pour 2025 et 2026 (cf [subventions publiques](#)).
- Une augmentation des créances résultant essentiellement des deux subventions FEADER. En effet, pour ce type de financement, le paiement est réalisé sur justificatifs (pas d'avance de trésorerie) et nous sommes limités sur les demandes de paiement. A la fin de l'année 2024, nous n'avons reçu aucun versement pour ces deux financements.
 - Financement Alimentation Durable : initialement de 100 569.17 €. Nous retirons la part qui n'a pas été utilisée (cf [subventions publiques](#)) soit une enveloppe finale de 77 374.49 € (une demande est en cours de traitement : 6 549.85 € et nous sommes actuellement en train de travailler sur la demande de solde pour la somme de 70 824.64 €).
 - Financement Co-AMAP : 224 671.62 € (une demande de paiement sera réalisée en 2025 pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2025 en fonction des dépenses réalisées).

Regardons plus en détail le passif de l'association pour 2024.

- **Les fonds propres et le résultat de l'exercice :**

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice 2024 en report à nouveau de la manière suivante :

- Excédent de l'exercice 2024 : 16 785 €
- Report à nouveau antérieur : 55 714 €
- Nouveau Solde 2024 : 72 499 €

Les fonds propres de l'Association comprennent également :

- L'apport de la branche régionale : 6 844 € (montant égal à l'actif et au passif récupéré lors de la scission avec le MIRAMAP en 2018).
- La part correspondant à la subvention du site internet (40% de 9 860 €) déduction faite du premier amortissement, soit 3 813€.

Compte tenu de ces affectations, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 83 155 €.

- **Les provisions :**

Une provision de 3 013 € a été estimée correspondant aux indemnités de fin de carrière d'une des salariées qui a plus de 10 ans d'ancienneté au sein de la structure. Cette réserve permet d'anticiper le paiement des indemnités dues aux salariés lorsqu'ils prendront leur retraite ou quitteront l'association. La provision sera ajustée chaque année.

- **Les dettes et produits constatés d'avance, au passif :**

Au 31/12/2024, ils représentent 262 615 € répartis de la façon suivante :

- Les dettes auprès d'un établissement de crédit : pour pallier à l'avance de trésorerie liée aux dépenses subventionnées (subventions européennes principalement), un prêt de 40 000 € a été accordé, 70% financé par France Active (28 000 €) et les 30% restants co-financés par la Région (12 000 €).
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales : 16 832 € correspondant à des factures fournisseurs, à une partie de notre cotisation au MIRAMAP et aux charges sociales pour la période de Décembre 2024.
- Les produits constatés d'avance : 205 783 € correspondent essentiellement à la part du financement FEADER pour l'année 2025 et 2026 (205 678 €). Pour rappel, c'est un financement acquis pour 2024 à 2026 ; la part consacrée à l'année 2024 a été enregistrée sur le compte de résultat. La différence (115 €) correspond à une cotisation paysanne pour l'année 2025, reçue en 2024.

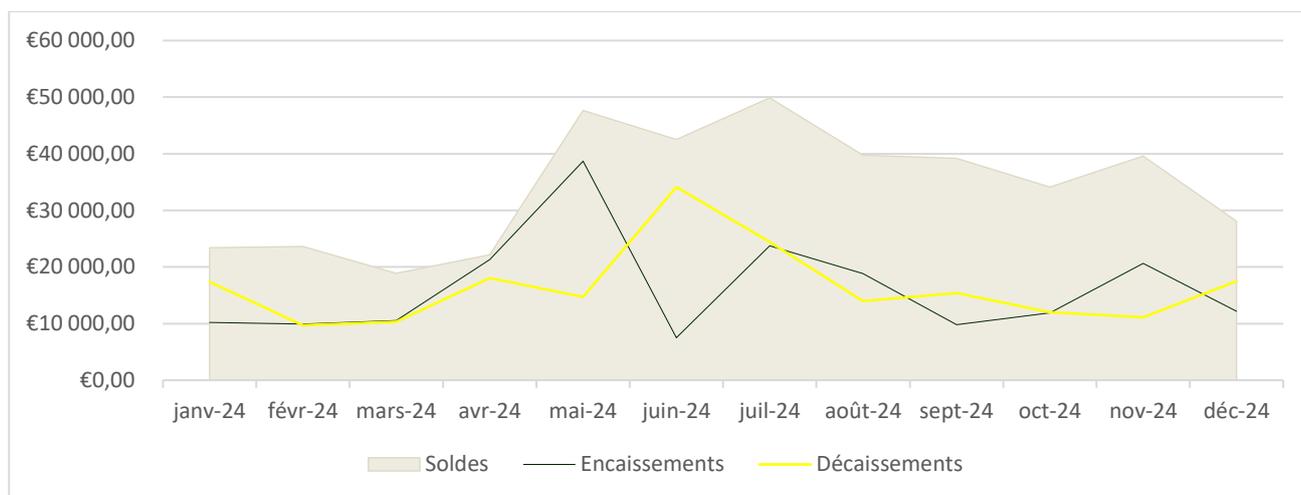
Pour les dettes fournisseurs, fiscales, sociales et les autres dettes, les règlements ont été réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Concernant l'actif, pour 2024, il comprend :

- Les immobilisations : en augmentation par rapport à l'année dernière due à l'acquisition du site internet. Le site internet est amorti sur 5 ans (20% par an) : le départ de l'amortissement ayant commencé à l'acquisition en novembre 2024, l'amortissement de 2024 se fait au prorata des 2 mois d'exercice. En 2025, l'amortissement plein de 12 mois sera réalisé.
- Le stock de sacs cabas : nous avons réévalué les sacs cabas afin de rendre leur valeur plus juste. Les sacs étant acquis en 2020, il a été nécessaire de la déprécier plus rapidement à hauteur de 50%.
- Les créances à percevoir :
 - Les subventions non perçues au 31/12/2024 : 306 046 €.
 - Les ventes de cabas réalisées au cours de l'année : 140 €.
 - Les cotisations 2024 reçues entre le 1^{er} janvier 2025 et la fin de la saisie de la clôture comptable : 3 679.25 €.
- Le livret bleu (ouvert fin 2020 pour optimiser la disponibilité du compte courant).
- La trésorerie (compte bancaire et caisse en espèces).
- L'abonnement téléphonique de Janvier 2025 de 2 portables téléphones constaté en charges constatées d'avance.

7. Trésorerie

Soldes, encaissements et décaissements de l'association



Le solde présenté dans le graphique comprend le placement sur le livret bleu et le solde du compte courant : au 31 décembre 2024, cela représentait 28 111,77 € (5 328 € CC + 22 783,77 € livret bleu) contre 37 584 € en 2023.

Nous pouvons apercevoir que les courbes d'encaissements et de décaissements se compensent, cependant, les soldes (CC et livret bleu) augmentent entre mai et juillet, se stabilisent puis diminuent en fin d'année.

La disponibilité issue de l'emprunt acquis en 2024 (40 000 €) risque de rapidement s'amoinrir : nous allons être très attentif en 2025 et avoir une surveillance très régulière de notre trésorerie, en attendant les versements du FEADER Alimentation Durable et le remboursement du prêt bancaire.